

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Hôtel de Sully - 62 Rue Saint-Antoine

75186 PARIS CEDEX 04

|  |
| --- |
| **Direction de la communication**  **Veille des médias et réalisation de revues de presse**  **Marché n°25-110-138** |

|  |
| --- |
| **Acte d’engagement (AE)**  **Marché passé selon la procédure de l’appel d’offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique** |

**TITULAIRE :**

**MONTANT DE LA PART FORFAITAIRE HT :**

**CODE SERVICE :**

**SERVICE ACHETEUR :**

**EJ D’ENGAGEMENT :**

**Mois M0 = août 2025**

[Article 1. CONTRACTANTS 3](#_Toc202882703)

[Article 2. OBJET DU MARCHÉ 5](#_Toc202882704)

[Article 3. DURÉE DU MARCHÉ 5](#_Toc202882705)

[Article 4. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ 5](#_Toc202882706)

[4.1 Ordre de priorité 5](#_Toc202882707)

[4.2 Rubriques de la revue de presse et consignes spécifiques 6](#_Toc202882708)

[Article 5. PRIX 6](#_Toc202882709)

[5.1 Conditions générales de l’offre de prix 6](#_Toc202882710)

[5.2 Variation des prix 6](#_Toc202882711)

[5.3 Forme des prix 6](#_Toc202882712)

[5.4 Montant annuel de la part à commande 7](#_Toc202882713)

[5.5 Montant annuel de la part forfaitaire 7](#_Toc202882714)

[Article 6. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES 8](#_Toc202882715)

[Article 7. PAIEMENT 8](#_Toc202882716)

[7.1 Comptable assignataire des paiements 8](#_Toc202882717)

[7.2 Compte à créditer 9](#_Toc202882718)

[7.3 Délai de paiement 9](#_Toc202882719)

[7.4 Avance (article R.2191-3 du Code de la commande publique) 10](#_Toc202882720)

[Article 8. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR 10](#_Toc202882721)

# CONTRACTANTS[[1]](#footnote-1)

**Le présent marché est conclu entre :**

Le Centre des monuments nationaux, représenté par sa Présidente Madame Marie LAVANDIER.

**D’une part, ci-après dénommé « le pouvoir adjudicateur »,**

**Et d'autre part[[2]](#footnote-2),**

**Le candidat, co-contractant, ci-après dénommé « le titulaire » :**

Dénomination sociale : …………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………………………………………………………………

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[3]](#footnote-3) : …………………………………………………………

Messagerie électronique permettant une correspondance certaine : ……………………………………….

Numéro de téléphone : ………………………………………………………………………………………….

Représentée par :

Nom : ………………………………………………………………………………………………………………

Qualité [[4]](#footnote-4) :

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[5]](#footnote-5) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………....

Adresse : …………………………………………………………………………………………………………

Messagerie électronique permettant une correspondance certaine : ……………………………………….

Numéro de téléphone : ………………………………………………………………………………………….

Numéro unique d'identification SIRET : ………………………………………………………………………

Après avoir pris connaissance des pièces contractuelles du marché et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R.2143-3 à R.2143-16 du Code de la commande publique,

**M’ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies au marché.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si le marché est attribué dans un délai de **6 (six) mois** à compter de la date limite de réception des offres fixée dans le règlement de la consultation.

**OU**

**Le groupement :  Solidaire  Conjoint**[[6]](#footnote-6)

ci-après dénommé « le titulaire » :

**1er co-traitant mandataire du groupement :**

Dénomination sociale : …………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………….………………………………………………..…

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[7]](#footnote-7) : …..………….…………………………………………

Messagerie électronique permettant une correspondance certaine : ……………………………………….

Numéro de téléphone : ………………………………………………………………………………………….

Représentée par :

Nom : ……………………………………….………………………………………………………………………

Qualité[[8]](#footnote-8) :

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[9]](#footnote-9) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………....

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………

Messagerie électronique permettant une correspondance certaine : ……………………………………….

Numéro de téléphone : ………………………………………………………………………………………….

Numéro unique d'identification SIRET : ……………………………………………………………………

**En cas de groupement conjoint, le mandataire déclare être solidaire de tous les membres du groupement.**

**2ème co-traitant[[10]](#footnote-10) :**

Dénomination sociale : …………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………….………………………………………………..…

Numéro unique d'identification SIRET[[11]](#footnote-11) : ………………………………………………………………………

Messagerie électronique permettant une correspondance certaine : ……………………………………….

Numéro de téléphone : ………………………………………………………………………………………….

Représentée par :

Nom : ……………………………………….…………………………………………………………………

Qualité[[12]](#footnote-12):

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[13]](#footnote-13) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………....

Adresse : …………………………………………………………………………………………………………...

Messagerie électronique permettant une correspondance certaine : ……………………………………….

Numéro de téléphone : ………………………………………………………………………………………….

Numéro unique d'identification SIRET : ………………………………………………………………………

Chaque membre du groupement ayant pris connaissance des pièces du marché et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R.2143-3 à R.2143-16 du code de la commande publique,

**NOUS ENGAGEONS** sans réserve, en qualité d’entrepreneurs groupés solidaires ou conjoints[[14]](#footnote-14), conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies au marché.

L’offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si le marché est attribué dans un délai de **6 (six) mois** à compter de la date limite de réception des offres indiquée dans le règlement de la consultation.

# OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet une prestation de surveillance des médias et la réalisation d’une revue de presse quotidienne.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

# DURÉE DU MARCHÉ

L’accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification. La date de notification correspond à la date de démarrage de la période de préparation.

La période d’exécution des prestations démarre le **8 décembre 2025** pour une durée d’un an.

La période d’exécution des prestations peut être reconduite tacitement trois (3) fois pour une durée d’un an sans que sa durée totale n’excède quatre (4) ans. Le Titulaire ne peut refuser la reconduction de l’accord-cadre.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

Si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire le marché, il en informe le titulaire, par tout moyen, au moins un (1) mois avant la date anniversaire du marché.

Le titulaire ne saurait prétendre à une indemnité du fait de la non-reconduction de celui-ci.

Considérant le terme du précèdent accord-cadre, aucun bon de commande ne pourra être émis avant le **8 décembre 2025**.

# PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

## Ordre de priorité

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-FCS, la signature du présent acte d’engagement emporte acceptation des pièces contractuelles, constitutives du marché, mentionnées ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

1. Le présent **Acte d'Engagement** (AE) et ses annexes :

* L’annexe 1 : Répartition des prestations entre mandataires et cotraitants en cas de groupement conjoint,
* Annexe 2 : Protection des données personnelles

1. Le **Bordereau de prix unitaires** (BPU) ;
2. La **Décomposition du prix global et forfaitaire** (DPGF) ;
3. Le **Cahier des clauses administratives particulières** (CCAP) ;
4. Le **Cahier des clauses particulières** (CCTP) et son annexe :
   * Annexe 1 : Rubriques de la revue de presse et consignes spécifiques dans sa dernière version en vigueur transmise par le pouvoir adjudicateur ;
5. Le **Cahier des clauses administratives générales** applicable aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS) approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021.
6. Le **Mémoire technique** du candidat pour toutes les dispositions allant au-delà du CCTP ;
7. Les **Bons de commandes** émis au titre du présent marché, le cas échéant ;
8. Les **Actes spéciaux de sous-traitance** et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché ;

Seuls les exemplaires originaux conservés dans les archives du CMN font foi.

En cas de contradiction entre les clauses de ces différents documents, la clause à retenir est celle figurant sur le document de priorité supérieure.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces prévues et utilisées par le titulaire

Le titulaire déclare connaître le CCAG/FCS bien qu’il ne soit pas joint matériellement au dossier.

## Rubriques de la revue de presse et consignes spécifiques

L’annexe au CCTP « Rubriques de la revue de presse et consignes spécifiques » pourra être amenée à évoluer durant l’exécution du marché notamment la liste des monuments ou les consignes associées aux différentes rubriques.

Dans le cas d’une évolution, le pouvoir adjudicateur envoie le nouveau document au titulaire par tout moyen permettant une notification avec accusé de réception.

Dans le cas où la transmission du document serait effectuée par messagerie électronique (échange de courriels) ou courrier simple, ne permettant pas d’emporter date certaine de notification, le titulaire devra accuser réception du document par retour de courriel ou de courrier.

Le titulaire dispose, après réception, d’un délai de 5 jours pour faire part de ses observations avant la prise d’effet des dîtes modifications.

En l'absence d'observations dans le délai, le titulaire est réputé avoir accepté sans réserve les modifications apportées au document.

Ces modifications sans incidences financières ne nécessitent pas d’avenant.

# PRIX

## Conditions générales de l’offre de prix

Les prix du marché sont exprimés en euros et sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l’offre (**mois M0**).

## Variation des prix

Les prix de l'accord-cadre sont fermes pour la première année, soit pour une durée de 12 mois à compter de la date de démarrage effectif des prestations. Ils sont révisables annuellement, à la demande du titulaire dans un délai de deux (2) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre selon la formule de révision de l'accord-cadre prévu au Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

## Forme des prix

Le marché est un **accord-cadre** à **bons de commande mono-attributaire traité à prix unitaire**.

Le marché est mixte, traité pour partie :

* À prix unitaire (part à commandes) :

La part à commandes susceptible d’être exécutée au cours du marché (par l’émission de bons de commande) sera traitée à prix unitaire, détaillé dans le Bordereau des prix unitaires (BPU).

* À prix forfaitaire :

Les prestations exécutées dans le cadre du présent marché sont rémunérées par l’application du prix global et forfaitaire indiqué dans l’acte d’engagement et détaillé dans la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

## Montant annuel de la part à commande

La part à commandes ne comporte pas de montant minimal mais comporte un montant maximal **annuel** de **120 000 € HT**.

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant minimal annuel de la part à commande** | **Montant maximal annuel de la part à commande** |
| **Sans montant minimal** | **120 000 € HT** |

## Montant annuel de la part forfaitaire

Le présent marché comporte une part forfaitaire et une part à commande.

Montant annuel de la part forfaitaire pour l’année N :

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant en € HT** |  |
| **TVA (20 %)** |  |
| **Montant en € TTC** |  |

Soit montant toutes taxes comprises en toutes lettres :

……………………………………………………..………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………….……………

Montant annuel de la part forfaitaire pour l’année N+1 :

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant en € HT** |  |
| **TVA (20 %)** |  |
| **Montant en € TTC** |  |

Soit montant toutes taxes comprises en toutes lettres :

……………………………………………………..………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………….……………

Montant annuel de la part forfaitaire pour l’année N+2 :

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant en € HT** |  |
| **TVA (20 %)** |  |
| **Montant en € TTC** |  |

Soit montant toutes taxes comprises en toutes lettres :

……………………………………………………..………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………….……………

Montant annuel de la part forfaitaire pour l’année N+3 :

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant en € HT** |  |
| **TVA (20 %)** |  |
| **Montant en € TTC** |  |

Soit montant toutes taxes comprises en toutes lettres :

……………………………………………………..………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………….……………

# NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

Le marché pourra être cédé ou mis en nantissement suivant les prescriptions des articles R.2191-45 à R.2191-62 du Code de la commande publique.

Conformément à la loi 81.1 du 2 janvier 1981 modifiée, la cession ou le nantissement de créance consenti sur la base du présent marché par un établissement de crédit doit être notifié à l’adresse suivante :

1. L’agent comptable principal du Centre des monuments nationaux
2. Hôtel de Sully
3. 62, rue Saint Antoine
4. 75186 PARIS Cedex 04

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de

……………………………………………………………………………………………… euros TVA incluse.

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

Conformément à l’article R.2191-54 du Code de la commande publique, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès de l’agent comptable du Centre des monuments nationaux.

# PAIEMENT

## Comptable assignataire des paiements

Le comptable assignataire chargé des paiements est : l’agent comptable du Centre des monuments nationaux – Hôtel de Sully – 62, rue Saint-Antoine – 75186 PARIS Cedex 04.

## Compte à créditer

Les sommes dues au titre du présent marché seront portées au crédit du compte suivant :

| Coller un RIB original |
| --- |

En cas de modification des coordonnées bancaires du Titulaire en cours d’exécution, celui-ci doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement au correspondant du pouvoir adjudicateur et fournir le relevé d’identité bancaire correspondant sous peine de ne pas recevoir les paiements dus. Dès lors le CMN ne peut être contraint au paiement des intérêts moratoires et de la somme forfaitaire de 40 €.

Dans le cas d’un marché passé avec des entrepreneurs groupés conjoints, les prestations ou travaux exécutés font l’objet d’un paiement en faisant porter le montant revenant à chaque membre du groupement, au crédit du compte ouvert au nom de chacun des membres du groupement.

## Délai de paiement

Conformément à l’article R.2192-10 du Code de la commande publique, le délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Tout retour de cette demande formulée par écrit et dûment motivé suspend toutefois le délai de paiement jusqu’à la remise par le Titulaire de la totalité des justifications qui lui ont été réclamées.

Le dépassement du délai global de paiement ouvre de plein droit pour le titulaire du marché et ses éventuels sous-traitants payés directement, le bénéfice d’intérêts moratoires à compter du jour suivant l’expiration du délai global de paiement.

Conformément à l'article R.2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires mentionnés à l'article L.2192-13 est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Conformément à l’article D.2192-35 du code de la commande publique, en cas de retard de paiement des factures, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, est due au titulaire. Ce montant forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités. L'indemnité doit être mentionnée par le titulaire, sur chaque facture concernée, elle est due par facture.

## Avance (article R.2191-3 du Code de la commande publique)

Conformément à l’Article R.2191-3 du code de la commande publique, une avance de 5[[15]](#footnote-15) % du montant initial du marché peut être accordée au titulaire si le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai est supérieur à deux mois.

Je souhaite bénéficier de l'avance prévue à l’article R.2191-3 du code de la commande publique et dans les conditions définies au marché.

**Oui**  **Non**

***(Le candidat doit cocher la case de son choix)***

***Attention : Si le candidat ne coche aucune case, le candidat est réputé avoir refusé le versement de l’avance***

Le mandatement de l’avance intervient sans formalités. Son délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de notification du présent marché.

Le remboursement de cette avance commence lorsque le montant cumulé des demandes d'acomptes, révision exclue, présentées par le titulaire, atteindra ou dépassera 50 % du montant initial (TTC) du marché ou de la tranche. Ce remboursement devra être terminé lorsque ledit montant aura atteint 80 % du montant initial (TTC) du marché ou de la tranche. Son montant ne sera ni révisé, ni actualisé.

Les avances versées aux sous-traitants viennent en déduction de l'avance versée au titulaire.

# DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est complétée par l’annexe suivante (le candidat doit cocher la case si nécessaire) :

Annexe relative à la répartition en cas de groupement conjoint.

Annexe 2 : Protection des données personnelles

**Fait en un seul original,**

À …………………………………, le………………………………………

**Signature du titulaire**[[16]](#footnote-16)

Nom et qualité du signataire :

**Cachet de l’entreprise**

**ATTENTION** : Si le présent acte d’engagement n’est pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire avec le marché, un pouvoir daté et signé en original par le représentant légal l’autorisant à signer tous les documents relatifs à l’offre.

**Partie réservée**

La présente offre est acceptée.

|  |  |
| --- | --- |
| **POUR LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE MINISTÉRIEL** | **POUVOIR ADJUDICATEUR** |
| Visé sous le n° | À ……………, le ...........................  Pour le pouvoir adjudicateur,  Le Président du Centre des monuments nationaux |

**ANNEXE N° 1 À L’ACTE D’ENGAGEMENT**

Si le groupement est conjoint : Répartition des prestations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation des membres du groupement | Nature de la prestation | Montant HT de la prestation |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Si le groupement est conjoint, joindre les RIB de chacun des cotraitants

| Coller un RIB original |
| --- |

| Coller un RIB original |
| --- |

1. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès aux informations vous concernant, ainsi qu’un droit de modification, de rectification et de suppression. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-3)
4. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le candidat doit cocher la situation concernée. **Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché.** [↑](#footnote-ref-5)
6. Cocher la case correspondante. [↑](#footnote-ref-6)
7. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-7)
8. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-8)
9. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-9)
10. En cas de groupement composé de plus de deux co-traitants, l’identification exacte des autres co-traitants doit être annexée au présent marché. [↑](#footnote-ref-10)
11. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-12)
13. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-13)
14. Rayer la mention inutile. [↑](#footnote-ref-14)
15. Conformément à l’article R.2191-7 du code de la commande publique, si le titulaire est une PME le montant de l’avance sera porté à 10% du montant du marché. [↑](#footnote-ref-15)
16. 13 En cas de groupement solidaire, tous les membres du groupement doivent signer le marché, sauf si le mandataire a été habilité par les autres membres du groupement à signer seul le marché. Dans ce dernier cas, la signature doit être celle du mandataire habilité (le mandataire doit l’indiquer et fournir le document l’habilitant à signer au nom et pour le compte des autres entreprises membres du groupement – exemple : formulaire DC1) [↑](#footnote-ref-16)